

Seul le prononcé fait foi

Conférence régionale de la Commission économique pour l'Europe sur la Conférence internationale sur la population et le développement

*

Intervention de Marie-Pierre Rixain,
présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale

durant la réunion thématique n° 2

« Familles, santé sexuelle et procréative au cours de la vie »

Mardi 2 octobre au matin

*

* *

Madame la présidente,
Madame la rapporteure/Monsieur le rapporteur,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Devant l'assemblée générale des Nations unies, le Président de la République française a rappelé la semaine dernière le caractère central de notre engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qu'il a érigé en grande cause de son quinquennat. Il a plus spécifiquement rappelé l'obligation qui nous incombait de répondre à la situation des femmes dont les droits sont encore trop souvent bafoués. La thématique retenue pour cette session thématique qui nous réunit aujourd'hui me semble fondamentale car, comme l'a rappelé le Président Emmanuel Macron, « *nous devons une réponse aux 200 millions de femmes qui n'ont pas accès à la contraception [et] aux plus d'un milliard qui ne sont pas protégées par la loi si elles venaient à subir des violences dans leur foyer* ».

Plus que jamais, l'accès des femmes à ces droits est une condition préalable indispensable à la réalisation d'autres droits de l'Homme, y compris en matière d'économie et d'emploi. C'est pourquoi, l'éducation à la sexualité est un impératif éthique, un droit fondamental, et l'un des meilleurs outils de prévention en matière de santé, d'égalité et de tolérance.

Forte de ses convictions, la France a mis en place une démarche globale, en concertation avec les acteurs de terrain. **Cette stratégie nationale de santé sexuelle** couvre les années 2017 à 2030 et repose sur l'idée que la sexualité doit être fondée sur l'autonomie, la satisfaction et la sécurité en prenant en compte les relations inégalitaires entre les sexes et les sexualités qui ont des conséquences sur l'accès à la santé sexuelle. À l'instar du plaidoyer de notre Président en faveur du multilatéralisme, je crois indispensable d'adopter à tous les niveaux une démarche globale qui mobilise tous les acteurs en faveur de la santé sexuelle et reproductive. C'est par une action concertée et commune que nous parviendrons véritablement à faire bouger les lignes.

C'est, me semble-t-il, un des points forts de cette stratégie nationale que d'avoir réussi à rassembler et je me réjouis que cette mobilisation se fasse aussi à un niveau international comme le montre bien votre présence à tous ici aujourd'hui.

Cette stratégie s'articule autour de **cinq grands objectifs** :

- Prévenir et sensibiliser en agissant le plus tôt possible sur tout ce qui peut avoir un impact sur notre santé ;
- Promouvoir les droits humains dans l'ensemble des textes, tant en droit interne que sur le plan international ;
- Organiser les soins autour des patients et garantir l'accès à ces soins ;
- Contribuer à la démocratie sanitaire ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales en mettant l'accent sur la déconcentration des politiques publiques.

*

Ces priorités sont déclinées au travers d'une campagne volontariste **d'information et d'éducation** à la santé.

J'aimerais ici insister sur **les initiatives à destination des jeunes**. Nous sommes partis d'un constat très insatisfaisant : en 2016, selon l'étude conduite par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), un quart des écoles élémentaires déclarait n'avoir mis en place aucune action d'éducation à la sexualité alors même qu'il s'agit d'une obligation légale ¹. Aussi, nous nous sommes fixés un objectif ambitieux en prévoyant que, **d'ici 2023, tous les jeunes auront reçu une éducation de qualité à la sexualité et aux risques liés** (notamment les IST) tout au long de leur cursus scolaire. Un partenariat a été noué entre les ministères de l'éducation nationale et de la santé de façon à disposer d'une approche intégrée.

Nous sommes aussi très attentifs à **la formation des intervenants** en mettant à leur disposition des supports variés leur permettant de s'adapter à chaque public. Nous disposons aussi de **deux sites internet** ² à destination des adolescents qui privilégient une approche pédagogique et ludique avec par exemple « les 12 pires excuses pour ne pas porter un préservatif ».

Ces actions sont d'autant plus nécessaires qu'une quantité d'informations non fiables circulent sur ces questions, facilement accessibles sur les sites internet ou les forums de discussion.

*

Le deuxième axe de travail sur lequel je souhait insister est celui de **la santé reproductive**. Si **l'accès à la contraception** reste à un niveau élevé, environ un tiers des grossesses restent non désirées et aboutissent 6 fois sur 10 à une interruption volontaire de grossesse. L'interruption volontaire de grossesse est un droit garanti par

1 La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception prévoit qu'une « information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène », et que ces séances « contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain » (art. L. 312-16 du code de l'éducation). L'article 19 de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a ajouté que « ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes ».

2 www.choisirscontraception.fr et www.onsexprime.fr

la loi française, qui offre aux femmes, et plus généralement aux couples, le pouvoir de choisir quand, et à quel moment, ils peuvent avoir un enfant. Mais pour atteindre l'objectif de réduction d'un tiers de ces grossesses non désirées, nous voulons notamment améliorer l'accès au choix de la contraception désirée et réduire les délais de prise en charge des demandes d'interruption volontaire de grossesse.

Améliorer l'accès à la contraception passe par **une mobilisation de tous les professionnels de santé**, le médecin traitant étant la clé de voûte de cet édifice. Il doit aussi être à même de détecter les violences dont les femmes sont hélas encore trop souvent les victimes et assurer une prévention efficace des IST. J'insiste sur cet acteur car c'est souvent le seul interlocuteur vers lequel les femmes les plus vulnérables peuvent se tourner. **Les inégalités sociales et territoriales** sont ici majeures et il nous appartient, dans la déclinaison de tous nos objectifs, de garantir à toutes et tous, sans aucune distinction, un égal accès à ces professionnels.

L'action de la France pour les droits sexuels et reproductifs et plus largement pour l'égalité entre les femmes et les hommes ne se limite pas au niveau national. Nous défendons une diplomatie féministe, en adéquation avec nos politiques nationales, qui vise à lutter contre les inégalités entre les filles et les garçons et à offrir la possibilité à chaque femme du droit à disposer de son corps.

Pour la période 2016-2020, notre action extérieure sur les enjeux de santé sexuelle et reproductive s'articule autour de trois objectifs prioritaires qui reflètent l'engagement de la France en faveur de l'Agenda 2030 et de la mise en œuvre du programme d'action du Caire : l'amélioration des cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux en matière de droits sexuels et reproductifs, un meilleur accès aux méthodes modernes de contraception, et enfin un accès facilité des adolescents aux services de santé sexuelle et reproductive afin de réduire les mauvaises pratiques.

*

Pour conclure, je voudrais vous assurer de **la mobilisation la plus complète de tous les acteurs français** : associations, services de l'État, responsables politiques... Au sein de la Délégation que j'ai l'honneur de présider règne un réel consensus sur ces questions, et je crois qu'il est représentatif de l'ensemble de notre société. L'engagement majeur du Président de la République sur ces sujets montre bien que nous en avons fait une priorité et nous avons la chance que ces objectifs soient portés au quotidien par la détermination de Marlène Schiappa, Secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Rappelons que l'éducation à la sexualité ne doit pas se comprendre comme un simple enseignement biologique. Non, l'éducation à la sexualité, comme la promotion des droits sexuels et reproductifs, c'est avant tout l'écoute de soi et l'éducation à l'autre, et à son désir. Des principes essentiels à la construction d'une société apaisée, égalitaire, juste, d'une société respectueuse des droits de chacun, des droits de la femme et de l'homme.

Je vous remercie.